



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 20 mars 2023, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

M. Marc-André Tassé :

- Plan d'action concernant les cerfs de Virginie à Boucherville.

M. Alain Gilbert :

- La Ville a-t-elle des réponses de la SÉPAQ ou du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec relativement au plan d'action à l'égard des cerfs de Virginie?

M. Yves-Thomas Dorval :

- Cerfs de Virginie : Enjeux concernant la végétation (pousses, plantes et arbustes) au printemps et à l'été, s'ils demeurent dans le Vieux-Boucherville.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

230320-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant le point suivant :

13.1 Reconduction de mandats au sein du conseil d'administration du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-2

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

230320-3

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-222-7 modifiant le Règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et des bâtiments cités monument historique afin d'inclure tous les bâtiments d'intérêt patrimonial

M^{me} la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement numéro 2023-222-7 modifiant le Règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et des bâtiments cités monument historique afin d'inclure tous les bâtiments d'intérêt patrimonial.

230320-4

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-260-1 modifiant le Règlement numéro 2017-260 relatif à l'art mural afin de réviser le territoire d'application, le type de construction visé et les annexes

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement numéro 2023-260-1 modifiant le Règlement numéro 2017-260 relatif à l'art mural afin de réviser le territoire d'application, le type de construction visé et les annexes.

230320-5

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-290-25 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone A-2032 à même une partie de la zone A-2027, d'autoriser des usages temporaires et complémentaires à certains usages agricoles dans la nouvelle zone A-2032 et d'adopter diverses dispositions relatives à l'architecture, au stationnement, à l'aménagement de terrain et à l'éclairage dans la nouvelle zone A-2032

M^{me} la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone A-2032 à même une partie de la zone A-2027, d'autoriser des usages temporaires et complémentaires à certains usages agricoles dans la nouvelle zone A-2032 et d'adopter diverses dispositions relatives à l'architecture, au stationnement, à l'aménagement de terrain et à l'éclairage dans la nouvelle zone A-2032.

230320-6

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-290-26 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser la distribution externe de bière pour une microbrasserie artisanale autorisée à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par un usage de la classe C4 (restauration) dans la zone C-326, d'autoriser des enseignes totalisant au plus 6 m² de superficie sur un bâtiment accessoire dédié à la récupération de marchandises dans la zone C-703, de réviser les dispositions applicables à un abri à jardin dans la zone P-193, d'autoriser l'usage camp de jour à la ferme à titre d'usage complémentaire à un usage agricole dans la zone A-2024

M^{me} la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser la distribution externe de bière pour une microbrasserie artisanale autorisée à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par un usage de la classe C4 (restauration) dans la zone C-326, d'autoriser des enseignes totalisant au plus 6 m² de superficie sur un bâtiment accessoire dédié à la récupération de marchandises dans la zone C-703, de réviser les dispositions applicables à un abri à jardin dans la zone P-193, d'autoriser l'usage camp de jour à la ferme à titre d'usage complémentaire à un usage agricole dans la zone A-2024.

230320-7

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-296-7 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter et de retirer des bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale et de mettre à jour la valeur architecturale de certains bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale

M^{me} la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter et de retirer des bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale et de mettre à jour la valeur architecturale de certains bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale.

230320-8

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-297-2 modifiant les dispositions du Règlement relatif à la démolition de bâtiments numéro 2018-297 afin d'assujettir les immeubles patrimoniaux aux dispositions du règlement, de procéder à la mise à jour des autres immeubles assujettis au règlement et d'harmoniser les dispositions du règlement aux modifications récentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

M^{me} la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif à la démolition de bâtiments numéro 2018-297 afin d'assujettir les immeubles patrimoniaux aux dispositions du règlement, de procéder à la mise à jour des autres immeubles assujettis au règlement et d'harmoniser les dispositions du règlement aux modifications récentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

230320-9

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-313-1 modifiant le règlement 2019-313 et ordonnant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Newton (phase 1) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 499 420 \$

M^{me} la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2019-313 et ordonnant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Newton (phase 1) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 499 420 \$.

230320-10

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-392 ordonnant les travaux de remplacement de chambres de vannes et postes de pompage Du Tremblay, Eiffel et Fréchette, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 250 000 \$

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant les travaux de remplacement de chambres de vannes et postes de pompage Du Tremblay, Eiffel et Fréchette, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 250 000 \$.

230320-11

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-393 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la toiture du 20, rue Pierre-Boucher et de la toiture et des fenêtres du Café centre d'art, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 007 \$

M^{me} la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la toiture du 20, rue Pierre-Boucher et de la toiture et des fenêtres du Café centre d'art, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 007 \$.

230320-12

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2023-394 ordonnant les travaux d'aménagement intérieur des ateliers municipaux et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 700 000 \$

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant les travaux d'aménagement intérieur des ateliers municipaux et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 700 000 \$.

Adoption de règlements

230320-13

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-222-7 modifiant le Règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et des bâtiments cités monument historique afin d'inclure tous les bâtiments d'intérêt patrimonial

M^{me} la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-222-7 modifiant le Règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et des bâtiments cités monument historique afin d'inclure tous les bâtiments d'intérêt patrimonial.

230320-14

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-260-1 modifiant le Règlement numéro 2017-260 relatif à l'art mural afin de réviser le territoire d'application, le type de construction visé et les annexes

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-260-1 modifiant le Règlement numéro 2017-260 relatif à l'art mural afin de réviser le territoire d'application, le type de construction visé et les annexes.

230320-15

Adoption - Projet de règlement numéro 2023-290-25 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone A-2032 à même une partie de la zone A-2027, d'autoriser des usages temporaires et complémentaires à certains usages agricoles dans la nouvelle zone A-2032 et d'adopter diverses dispositions relatives à l'architecture, au stationnement, à l'aménagement de terrain et à l'éclairage dans la nouvelle zone A-2032

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2023-290-25 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone A-2032 à même une partie de la zone A-2027, d'autoriser des usages temporaires et complémentaires à certains usages agricoles dans la nouvelle zone A-2032 et d'adopter diverses dispositions relatives à l'architecture, au stationnement, à l'aménagement de terrain et à l'éclairage dans la nouvelle zone A-2032.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 17 avril 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-16

Adoption - Projet de règlement numéro 2023-290-26 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser la distribution externe de bière pour une microbrasserie artisanale autorisée à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par un usage de la classe C4 (restauration) dans la zone C-326, d'autoriser des enseignes totalisant au plus 6 m² de superficie sur un bâtiment accessoire dédié à la récupération de marchandises dans la zone C-703, de réviser les dispositions applicables à un abri à jardin dans la zone P-193, d'autoriser l'usage camp de jour à la ferme à titre d'usage complémentaire à un usage agricole dans la zone A-2024

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2023-290-26 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser la distribution externe de bière pour une microbrasserie artisanale autorisée à titre d'usage complémentaire dans un établissement occupé par un usage de la classe C4 (restauration) dans la zone C-326, d'autoriser des enseignes totalisant au plus 6 m² de superficie sur un bâtiment accessoire dédié à la

récupération de marchandises dans la zone C-703, de réviser les dispositions applicables à un abri à jardin dans la zone P-193, et d'autoriser l'usage camp de jour à la ferme à titre d'usage complémentaire à un usage agricole dans la zone A-2024.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 17 avril 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le maire Jean Martel indique que les points 6.5, 6.6 et 6.8 de l'ordre du jour de la séance seront traités avant le point 6.7.

M. le maire Jean Martel et M^{mes} les conseillères Josée Bissonnette et Isabelle Bleau se retirent. M. François Desmarais préside la séance.

230320-17

Adoption - Projet de règlement numéro 2023-296-7 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter et de retirer des bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale et de mettre à jour la valeur architecturale de certains bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2023-296-7 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2018-296 afin d'ajouter et de retirer des bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale et de mettre à jour la valeur architecturale de certains bâtiments à l'annexe A - Bâtiments d'intérêt et valeur patrimoniale.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 17 avril 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le maire Jean Martel et M^{mes} les conseillères Josée Bissonnette et Isabelle Bleau se retirent. M. François Desmarais préside la séance.

230320-18

Adoption - Projet de règlement numéro 2023-297-2 modifiant les dispositions du Règlement relatif à la démolition de bâtiments numéro 2018-297 afin d'assujettir les immeubles patrimoniaux aux dispositions du règlement, de procéder à la mise à jour des autres immeubles assujettis au règlement et d'harmoniser les dispositions du règlement aux modifications récentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2023-297-2 modifiant les dispositions du Règlement relatif à la démolition de bâtiments numéro 2018-297 afin d'assujettir les immeubles patrimoniaux aux dispositions du règlement, de procéder à la mise à jour des autres immeubles assujettis au règlement et d'harmoniser les dispositions du

règlement aux modifications récentes à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement se tiendra le 17 avril 2023 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le maire Jean Martel et M^{mes} les conseillères Josée Bissonnette et Isabelle Bleau se retirent. M. François Desmarais préside la séance.

230320-19

Adoption - Règlement numéro 2023-352-1 modifiant le règlement 2021-352 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville pour les années 2021, 2022 et 2023 afin d'y apporter des corrections administratives

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-352-1 - Règlement modifiant le règlement 2021-352 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville pour les années 2021, 2022 et 2023 afin d'y apporter des corrections administratives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Martel et Desmarais, et M^{mes} Bissonnette et Bleau reprennent leur siège.

230320-20

Dépôt du projet de règlement numéro 2023-313-1 modifiant le règlement 2019-313 et ordonnant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Newton (phase 1) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 499 420 \$

M^{me} la conseillère Lise Roy présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-313-1 modifiant le règlement 2019-313 et ordonnant des travaux de réfection des infrastructures de la rue Newton (phase 1) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 499 420 \$.

230320-21

Adoption - Règlement numéro 2023-375-1 modifiant le règlement 2022-375 décrétant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services ou activités et remplaçant le Règlement 2021-358 afin d'y inclure les tarifs découlant du règlement numéro 2023-388 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais, ainsi que le tarif pour le remorquage de véhicule

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-375-1 - Règlement modifiant le règlement 2022-375 décrétant la tarification 2023 pour le financement de certains biens, services ou activités et remplaçant le Règlement 2021-358 afin d'y inclure les tarifs découlant du règlement numéro 2023-388 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais, ainsi que le tarif pour le remorquage de véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-22

Dépôt du certificat - Procédure d'enregistrement - Règlement 2023-384 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures du centre Monseigneur-Poissant et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 400 000 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue entre le 13 et le 17 mars 2023 sur le Règlement 2023-384.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-23

Adoption - Règlement numéro 2023-385 ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures de cuivre de l'hôtel de ville et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 600 000 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-385 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection des toitures de cuivre de l'hôtel de ville et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 600 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-24

Dépôt du certificat - Procédure d'enregistrement - Règlement 2023-387 ordonnant l'exécution de travaux de construction d'une piste à rouleaux et d'un nouveau parc de planche à roulettes, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 300 000 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue entre le 13 et le 17 mars 2023 sur le Règlement 2023-387.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-25

Adoption - Règlement numéro 2023-388 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais

CONSIDÉRANT les quatrième et cinquième alinéas de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser à l'article 3 que les biopesticides, les engrais et les suppléments peuvent être appliqués en respectant les conditions prévues au règlement;

CONSIDÉRANT que les changements apportés au règlement soumis ne sont pas de nature à changer l'objet du projet de règlement déposé;

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-388 - Règlement régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-26

Adoption - Règlement numéro 2023-389 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Claude-Jodouin et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt s'excédant pas 2 250 000 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-389 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la rue Claude-Jodouin et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt s'excédant pas 2 250 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-27

Adoption - Règlement numéro 2023-390 ordonnant l'exécution des travaux de réfection des infrastructures de la rue Newton (phase 2) et décrétant, à ces fins, une dépense n'excédant pas 4 664 815 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-390 - Règlement ordonnant l'exécution des travaux de réfection des infrastructures de la rue Newton (phase 2) et décrétant, à ces fins, une dépense n'excédant pas 4 664 815 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-28

Adoption - Règlement numéro 2023-391 ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage de pistes cyclables sur une portion du boul. du Fort-Saint-Louis, aux abords de la piste à rouleaux et du parc de planche à roulettes et l'ajout d'un nouveau trottoir sur une portion du boul. Industriel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-391 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de resurfaçage de pistes cyclables sur une portion du boul. du Fort-Saint-Louis, aux abords de la piste à rouleaux et du parc de planche à roulettes et l'ajout d'un nouveau trottoir sur une

portion du boul. Industriel, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-29 **Dépôt du projet de règlement numéro 2023-392 ordonnant les travaux de remplacement de chambres de vannes et postes de pompage Du Tremblay, Eiffel et Fréchette, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 250 000 \$**

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-392 ordonnant les travaux de remplacement de chambres de vannes et postes de pompage Du Tremblay, Eiffel et Fréchette, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 250 000 \$.

230320-30 **Dépôt du projet de règlement numéro 2023-393 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la toiture du 20, rue Pierre-Boucher et de la toiture et des fenêtres du Café centre d'art, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 007 \$**

M^{me} la conseillère Isabelle Bleau présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-393 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la toiture du 20, rue Pierre-Boucher et de la toiture et des fenêtres du Café centre d'art, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 415 007 \$.

30320-31 **Dépôt du projet de règlement numéro 2023-394 ordonnant les travaux d'aménagement intérieur des ateliers municipaux et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 700 000 \$**

M. le conseiller Raouf Absi présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-394 ordonnant les travaux d'aménagement intérieur des ateliers municipaux et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 700 000 \$.

Rapports et résolutions des comités et commissions

230320-32 **Demandes de PIIA présentées au CCU du 22 février 2023**

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-018, U2023-019, U2023-020, U2023-022, U2023-023, U2023-025, U2023-026, U2023-027, U2023-029, U2023-030, U2023-032 et U2023-033 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 22 février 2023 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2023-70004 pour autoriser le remplacement de huit (8) fenêtres sur le bâtiment d'un immeuble situé au 14, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-018.
2. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70011 pour le changement de couleur partiel du mur avant et l'installation d'auvents pour le local occupé par le restaurant Au Vieux Duluth situé au 1200, place Nobel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-019.
3. La demande de PIIA numéro 2023-70003 pour autoriser une nouvelle construction résidentielle située au 117, rue De La Perrière Sud, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-020.
4. La demande de PIIA numéro 2023-70006 pour autoriser la rénovation du garage détaché d'un immeuble situé au 25, rue Guérin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-022.
5. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70007 pour autoriser l'installation de deux (2) conteneurs partiellement enfouis pour le local situé au 1052-302, rue Lionel-Daunais, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-023.
6. La demande de PIIA numéro 2023-70018 pour autoriser le remplacement de portes et fenêtres d'un immeuble situé au 20, rue Guérin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-025.
7. La demande de PIIA numéro 2022-70262 pour autoriser la nouvelle couleur des marquises du local situé au 582-1201, chemin de Touraine, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2023-026.
8. La demande de PIIA numéro 2023-70019 pour autoriser des modifications architecturales au projet de nouvelle construction située au 1044, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-027.
9. La demande de PIIA numéro 2023-70017 pour autoriser la construction d'un garage détaché situé au 605, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-029.
10. La recommandation de report de la demande de PIIA numéro 2023-70009 pour autoriser l'agrandissement du bâtiment et la modification de l'aménagement paysager d'un immeuble situé au 1610, rue Eiffel, le tout en considérant le préambule et les raisons apparaissant à la recommandation U2023-030.
11. La demande de PIIA numéro 2022-70222 pour autoriser la restauration de la porte et des fenêtres du carré principal de son bâtiment dans le cadre du programme d'aide à la restauration d'un

immeuble situé au 432, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-032.

12. Partiellement, l'option 2 de la demande de PIIA numéro 2023-70013 pour autoriser un ajout d'étage d'un immeuble situé au 732, rue Claude-Dablon, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} la conseillère Jacqueline Boubane se retire pour ce point.

230320-33

Demande de PIIA numéro 2023-70016 présentée au CCU du 22 février 2023

Il est proposé d'entériner la recommandation U2023-028 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 22 février 2023 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2023-70016 pour autoriser une révision du projet de rénovation des façades d'un immeuble situé au 1151, place Nobel, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Boubane reprend son siège.

230320-34

Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 22 février 2023

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-017, U2023-021, U2023-024 et U2023-031 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 22 février 2023 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine numéro 2023-70004 pour autoriser le remplacement de huit (8) fenêtres sur le bâtiment situé au 14, boul. De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-017.
2. La demande site du patrimoine numéro 2023-70006 pour autoriser la rénovation du garage détaché d'un immeuble situé au 25, rue Guérin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-021.
3. La demande site du patrimoine numéro 2023-70018 pour autoriser le remplacement de portes et fenêtres d'un immeuble situé au 20, rue Guérin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2023-024.
4. La demande site du patrimoine numéro 2022-70222 pour autoriser la restauration de la porte et des fenêtres du carré principal de son

bâtiment dans le cadre du programme d'aide à la restauration d'un immeuble situé au 432, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-031.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-35

Nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville

Il est proposé de nommer M^{me} Marie-Christine Viel et M. Benoit Marion pour un mandat débutant le 29 mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2024 comme membres au sein du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-36

Remplacement de la personne-ressource au comité consultatif d'urbanisme de Boucherville

CONSIDÉRANT le départ de M^{me} Caroline Guindon en avril 2021 à titre de personne-ressource au sein du CCU;

Il est proposé de nommer M^{me} Frédérique Dedeurwaerder à titre de personne-ressource au sein du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville pour terminer le mandat d'une période de trois (3) ans, soit du 29 mars au 31 décembre 2023, qui correspond à la période de validité du programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-37

Dépôt du procès-verbal du comité aviseur du Café centre d'art - rencontre du 17 janvier 2023

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la rencontre du 17 janvier 2023 du comité aviseur du Café centre d'art.

230320-38

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif des arts et de la culture - rencontre du 1er février 2023

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la rencontre du 1^{er} février 2023 du comité consultatif des arts et de la culture.

230320-39

**Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs,
des arts, de la culture et de la vie communautaire -
rencontre du 14 février 2023**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3454 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 17 février 2023;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire de la rencontre du 14 février 2023 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 20230214-01 à l'effet que la commission recommande que le conseil concède une demande d'affichage pour le rond-point de l'église Sainte-Famille en bordure du boulevard Marie-Victorin pour la période mentionnée.
2. La recommandation 20230214-02 à l'effet que la commission recommande que le conseil concède une demande de tolérance au bruit pour la terrasse adjacente au Café centre d'art.
3. La recommandation 20230214-03 à l'effet que la commission recommande d'autoriser Jonathan C.-Rousseau, chef de service de la bibliothèque ou en son absence, Isabelle Casavant, directrice, à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, à procéder à une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023* et à signer tout document relatif à cette entente.

Il est proposé que la Ville de Boucherville finance à même les budgets opérationnels prévus de la bibliothèque, la totalité du projet de développement de collection incluant la part correspondant à la subvention du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-40

**Procès-verbal de la commission des saines habitudes
de vie, du sport et des équipements sportifs - rencontre
du 15 février 2023**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3475 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 8 mars 2023;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la rencontre du 15 février 2023.

Dépôt du procès-verbal de la commission conjointe de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire et de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - rencontre du 16 février 2023

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3455 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire et de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 9 mars 2023;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission conjointe de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire et de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la rencontre du 16 février 2023 et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 20230216-01 à l'effet que la commission recommande d'adopter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023.
2. La recommandation 20230216-02 à l'effet que la commission recommande que le conseil municipal adopte la *Politique de location d'espaces* regroupant ainsi la location des plateaux sportifs extérieurs, le projet pilote de location de salles et la *Politique d'accessibilité* au Café centre d'art.
3. La recommandation 20230216-03 à l'effet que la commission recommande de reconnaître comme « Associées » la liste des organisations suivantes pour l'année 2023-2024 pour des activités de nature ponctuelles :
 - Service de police de l'agglomération de Longueuil;
 - Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil;
 - Fraternité des policiers et policières de Longueuil;
 - SCFP306 (cols blancs);
 - SCFP307 (cols bleus);
 - CSSS;
 - CRDI Montérégie-Est;
 - CPE;
 - Partis politiques;
 - Hema-Québec;
 - RTL;
 - Club des petits déjeuners.
4. La recommandation 20230216-04 n'est pas retenue puisque l'événement est déplacé.
5. La recommandation 20230216-05 à l'effet que la commission recommande de retirer l'accréditation des groupes privés sans but lucratif (G1 et G2) qui utilisent les espaces extérieurs uniquement et qui se retrouvent dans la *Politique de reconnaissance et de soutien des organisations* afin de pouvoir les traiter selon la *Politique de location d'espaces*.

6. La recommandation 20230216-06 à l'effet que la commission recommande d'autoriser les demandes d'affichage temporaire des événements 2023 de la Ville et des organismes accrédités.
7. La recommandation 20230216-07 à l'effet que la commission recommande d'autoriser l'installation de panneaux promotionnels pour les événements 2023 de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, et des organismes accrédités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-42

**Dépôt du procès-verbal et de recommandations de la
commission de la circulation et du transport - rencontre
du 23 février 2023**

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport de la rencontre du 23 février 2023;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 230223-03 visant d'ajouter M^{me} Rosanne Lévesque, chef de section administration comme membre de la commission de la circulation à titre de personne-ressource de la brigade scolaire.
2. La recommandation 230223-04 visant à prévoir une campagne de communication sur le respect de la vitesse dans la ville, et ce particulièrement aux abords des parcs et des écoles. Il est également demandé d'avoir une surveillance policière accrue aux abords des parcs.
3. La recommandation 230223-05 visant à maintenir le statu quo quant à l'ajout d'un dos d'âne dans la rue De Muy considérant que le secteur sera évalué par la brigade scolaire.
4. La recommandation 230223-06 visant à maintenir le statu quo relativement à la demande d'ajout d'arrêts dans la rue Lionel-Daunais, devant le 1030 (résidence Caléo).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

Administration et finances

Effectifs et embauche

M. le maire Jean Martel se retire pour ce point.

230320-43

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 27 janvier au 25 février 2023 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville daté du 3 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Martel reprend son siège.

Listes des déboursés et virements budgétaires

230320-44

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes des déboursés suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
 - liste des déboursés numéros 200889 à 200977 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 200978 à 201089 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 201090 à 201166 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 201167 à 201266 inclusivement;
 - liste des déboursés numéros 201267 à 201335 inclusivement.
2. D'approuver les paiements électroniques suivants :
 - paiements électroniques S23687 à S23777;
 - paiements électroniques S23778 à S23886;
 - paiements électroniques S23887 à S24000;
 - paiements électroniques S24001 à S24118;
 - paiements électroniques S24119 à S24208.
3. D'approuver les prélèvements directement au compte bancaire suivant :
 - prélèvements directement au compte bancaire 259 à 260 pour un montant de 140 892,19 \$;
 - prélèvements directement au compte bancaire 261 à 269 pour un montant de 202 488,28 \$.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-45

Liste des virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver la liste détaillée des virements budgétaires au 13 mars 2023 :

Écritures 5509 à 5523

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-46

Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation 2020-329

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels pour la période comprise entre le 1^{er} au 28 février 2023, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

230320-47

Dépôt du rapport 2022 du trésorier relativement à ses activités quant à la LERM

Dépôt du rapport du trésorier relativement à ses activités quant à la vérification des dossiers des partis politiques autorisés et des candidats indépendants pour 2022.

Le conseil municipal prend acte du dépôt par le trésorier de la Ville de son rapport relativement à ses activités quant à la vérification des dossiers des partis politiques autorisés et des candidats indépendants pour 2021, le tout conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c E-2.2).

230320-48

Dépôt de la liste des frais de recherche et de soutien des conseillers

Aucune demande et aucun remboursement n'a été fait en 2022.

230320-49

Exemption souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a à son service exclusif des avocats;

Il est proposé de déclarer aux fins de Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du

Barreau du Québec (RLRQ c B-1, r 20) que la Ville de Boucherville se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Roger Maisonneuve, Me Marie-Pier Lamarche et Me Marianna Ruspil dans l'exercice de leurs fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

230320-50

Adjudication d'un contrat pour l'achat d'un fourgon E-450 tronqué (BOU23-860)

CONSIDÉRANT le contrat BOU23-860 pour l'achat d'un fourgon E-450 tronqué;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3473 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 février 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger, le contrat BOU23-860, pour l'achat d'un fourgon E-450 tronqué, à P E Boisvert auto ltée, pour un montant de 91 456,86 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au contrat de vente.
2. D'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de 95 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-51

Annulation de l'appel d'offres C-22-13-E Réfection du revêtement de plancher au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois

CONSIDÉRANT que la Ville a lancé l'appel d'offres C-22-13-E - Réfection du revêtement de plancher au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois et que l'ouverture des soumissions était prévue le 9 mars 2023 à 10 h;

CONSIDÉRANT que l'avis d'appel d'offres permettait le dépôt des soumissions en personne ainsi que par voie électronique via le SEAO, comme l'autorise l'article 573.1.0.0.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19);

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire s'est présenté à l'hôtel de ville pour déposer une soumission;

CONSIDÉRANT que les soumissionnaires qui ont tenté de transmettre leur soumission par voie électronique n'ont pas été en mesure de le faire en raison d'une erreur du SEAO qui, malgré l'avis et les documents

d'appel d'offres de la Ville, a indiqué sur son site Web que le mode de transmission par voie électronique n'est pas accepté;

CONSIDÉRANT que certains soumissionnaires potentiels ont communiqué avec la Ville pour signaler le problème, mais leur soumission n'a pu être déposée à temps, que ce soit en personne ou sur le site Web du SEAO;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus à l'appel d'offres ne sont pas urgents et que la Ville a le temps de recommencer le processus;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de recevoir la plus basse soumission possible pour tout projet;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue n'a pas encore été ouverte et que ce soumissionnaire ne sera donc pas pénalisé par le fait que son prix serait connu par ses concurrents;

CONSIDÉRANT qu'aucun soumissionnaire ne peut prétendre à un droit absolu d'obtenir un contrat au terme d'un appel d'offres si le conseil décide de ne pas adjuger le contrat;

Il est proposé :

1. D'annuler l'appel d'offres C-22-13-E - Réfection du revêtement de plancher au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois et de recommencer le processus.
2. De retourner la seule soumission reçue au soumissionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-52

Adjudication d'un contrat pour la démolition des bâtiments aux 671, 675, 681 et 695, rue des Ateliers (C-23-13-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour la démolition des bâtiments aux 671, 675, 681 et 695, rue des Ateliers;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3462 préparé par la Direction du génie daté du 6 mars 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la démolition des bâtiments aux 671, 675, 681 et 695, rue des Ateliers à Les Services Environnementaux Delsan A.I.M. inc, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 268 466,63 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-23-13-B et conditionnel à l'approbation par le conseil d'un budget de 90 000 \$ pris à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-53

Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de la rue Newton et de diverses rues (C-23-15-A)

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de la rue Newton et de diverses rues;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3464 préparé par la Direction du génie daté du 6 mars 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection de la rue Newton et de diverses rues au Groupe Conseil-Génipur inc. pour un montant total de 114 903,14 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au mandat C-23-15-A, et conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 2023-390.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-54

Travaux et services professionnels supplémentaires pour la réparation d'un exutoire pluvial dans le ruisseau Sabrevois à la hauteur du boulevard De Montarville, ainsi que son financement (P-17-PA-07)

CONSIDÉRANT que les travaux sont nécessaires dû à un exutoire pluvial collecteur affaissé desservant le boulevard De Montarville;

CONSIDÉRANT les exigences du certificat de conformité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT la découverte, en cours de chantier, de matériaux contaminés aux hydrocarbures causant des frais supplémentaires d'analyse, de caractérisation et de disposition;

CONSIDÉRANT la découverte, en cours de travaux, des conditions de sol particulières (présence de roc fissuré) nécessitant de nouvelles méthodes de travail;

CONSIDÉRANT la pluie exceptionnelle du 13 septembre 2023 qui a inondé le chantier en cours de travaux;

CONSIDÉRANT les frais de retard appliqués en vertu du contrat;

CONSIDÉRANT les services professionnels supplémentaires requis dus à la complexité et à la prolongation des travaux;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3439 préparé par la Direction du génie daté du 2 mars 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser les travaux supplémentaires d'Indy-co inc. pour la réparation d'un exutoire pluvial dans le ruisseau Sabrevois à la hauteur du boul. De Montarville (C-21-07-H) de 170 000 \$, taxes incluses.
2. D'autoriser les services professionnels octroyés à Axio Environnement inc. pour la surveillance supplémentaire lors de la réparation d'un exutoire pluvial dans le ruisseau Sabrevois à la hauteur du boul. De Montarville (P-17-PA-07-M1) de 49 300 \$, taxes incluses.
3. D'autoriser à cette fin une somme de 30 000 \$, taxes nettes, à être financée à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-55

Remplacement des portes d'entrée défectueuses des immeubles municipaux (PTI 2022-378)

CONSIDÉRANT le remplacement des portes d'entrée défectueuses des immeubles municipaux;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3476 préparé par la Direction des travaux publics daté du 1^{er} mars 2023 sur le sujet;

Il est proposé de décréter que l'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre du projet de remplacement des portes d'entrée défectueuses des immeubles municipaux est de 25 000 \$, taxes nettes, pour l'année 2023, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-56

Mise en oeuvre des travaux du système de caméras de surveillance des ateliers municipaux (PTI 2023-392)

CONSIDÉRANT le système de caméras de surveillance des ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3474 préparé par la Direction des travaux publics daté du 1^{er} mars 2023 sur le sujet;

Il est proposé de décréter que l'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre des travaux pour le système de caméras de surveillance aux ateliers municipaux est de 30 000 \$, taxes nettes, pour l'année 2023, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-57

Reconduction d'un contrat pour pavage, recouvrement partiel et rapiéçage (SP-21-21)

CONSIDÉRANT le contrat de pavage, recouvrement partiel et rapiéçage;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3472 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 février 2023 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-21-21 de pavage, recouvrement partiel et rapiéçage à Pier-Teck Construction Inc., pour un montant de 282 263,63 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-58

Correction - Adjudication du contrat de fourniture et livraison d'engrais à gazon (SI-22-13)

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture et livraison d'engrais à gazon;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 220321-49;

CONSIDÉRANT le changement de format de sacs qui passe de 25 kg à 20 kg et qui devient par le fait même un produit taxable;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3478 préparé par la Direction des travaux publics daté du 1^{er} mars 2023;

Il est proposé de corriger le montant de la résolution 220321-49, soit 51 032,40\$, taxes incluses, par le montant 58 674,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-59

Adjudication d'un contrat pour la location de centre de données - eStructure Data Centers

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est présentement en processus de création de la Direction des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, il a été recommandé que l'hébergement de l'infrastructure technologique principale de la Ville soit dans un centre de données externes;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3493 préparé par la Direction des technologies de l'information daté du 13 mars 2023;

Il est proposé d'adjuger un contrat d'une durée de 36 mois pour l'hébergement de l'infrastructure technologique principale de la Ville à la firme eStructure pour un montant mensuel de 2 850 \$, plus les taxes applicables et l'indexation prévue à l'entente, le tout conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

230320-60

Entente de partenariat et l'établissement de servitude entre Hydro-Québec et la Ville de Boucherville pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques au 510, chemin du Lac

CONSIDÉRANT que le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec réalisera les travaux civils nécessaires pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques au 510, chemin du Lac, et assumera les coûts des travaux requis pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la station de recharge rapide;

Il est proposé :

1. D'autoriser Hydro-Québec à installer une nouvelle station de recharge rapide pour véhicules électriques au 510, chemin du Lac.
2. D'autoriser Claude Poirier, directeur du génie et Marianna Ruspil, directrice des affaires juridiques et du greffe à soumettre et à signer l'entente pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques et l'établissement de servitude pour donner effet à la présente entre Hydro-Québec et la Ville de Boucherville, ou tout autre document relatif à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-61

Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) (P-22-AM-17)

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2023 et la date de la lettre d'annonce du projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville transmet au ministre le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

1. Les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées).
2. La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.).
3. Le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - le nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - le nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
 - le nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
 - le nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
 - le nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

Il est proposé d'autoriser la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur du génie est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-62

**Entente de financement - Projet AccèsLogis
L'Appartenance**

CONSIDÉRANT que le projet d'habitation L'Appartenance situé dans la Ville de Boucherville, a été déposé à la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

CONSIDÉRANT que les coûts de construction élevés rendent, notamment, la réalisation du projet plus difficile;

CONSIDÉRANT que la ministre responsable de l'Habitation pourrait sous peu être autorisée à octroyer une subvention afin de permettre de financer la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT qu'une entente devra être conclue, le cas échéant, afin de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville appuie activement les projets de logements abordables;

Il est proposé :

1. D'accepter, advenant l'octroi d'une subvention, de verser une contribution du milieu additionnelle dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour le projet L'Appartenance et de conclure à cette fin l'entente décrite au préambule;
2. D'autoriser, advenant l'octroi d'une subvention, le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

230320-63

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 23 mars 2023

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230323-2.1 à CA-230323-2.6.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230323-4.1 à CA-230323-4.4.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230323-5.1 à CA-230323-5.5.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230323-6.1 à CA-230323-6.12.
5. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-230323-7.1.
6. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-230323-8.1 à CA-230323-8.12.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-64

Demande d'autorisation CPTAQ – La Ferme S.E.N.C. – usage autre qu'agricole (camp de jour) – partie du lot 2 402 335 (1111, ch. d'Anjou)

CONSIDÉRANT que l'entreprise La Ferme S.E.N.C., représentée par monsieur Louis-Charles Deschênes-Thifault, souhaite déposer une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'opérer un camp de jour à la ferme sur une superficie de 7,41 ha du lot 2 402 335 du cadastre du Québec appartenant à monsieur Pierre Van Velzen;

CONSIDÉRANT que le lot visé par la demande se situe dans la zone A-2024 identifiée à l'annexe A du Règlement de zonage 2018-290;

CONSIDÉRANT que la culture (A1) et l'élevage (A2) sont des usages agricoles autorisés à la grille des spécifications applicable à la zone;

CONSIDÉRANT qu'un camp de jour à la ferme est assimilable à un usage complémentaire aux activités agricoles réalisées par l'entreprise, tel que défini par le Règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que les camps de jour à la ferme ne font pas partie des usages complémentaires autorisés pour un usage agricole, mais que le projet de règlement numéro 2023-290-26 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser l'usage camp de jour à la ferme à titre d'usage complémentaire à un usage agricole dans la zone A-2024 a été adopté;

CONSIDÉRANT que les camps de jour à la ferme ne constituent pas un immeuble protégé au sens du Règlement de zonage 2018-290 et qu'en conséquence, ils n'ont pas d'impact pour la détermination des distances séparatrices que doivent respecter les installations d'élevage et les ouvrages d'entreposage des engrais de ferme ou des matières résiduelles fertilisantes;

CONSIDÉRANT qu'aucun espace approprié n'est disponible hors de la zone agricole pour permettre la réalisation d'un camp de jour à la ferme;

CONSIDÉRANT qu'aucune infrastructure ni aucun équipement dédié au camp de jour n'est requis pour permettre la tenue des activités;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux intentions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles puisqu'il n'affecte pas le potentiel agricole des terrains avoisinants et ne contraint pas le développement des activités agricoles existantes ou à venir;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'entrée en vigueur du projet de règlement numéro 2023-290-26 et de l'obtention de l'autorisation de la CPTAQ, un certificat d'autorisation de changement d'usage devra être délivré conformément au règlement 2018-294 (permis et certificats) et au RCI 2022-96, concernant les milieux naturels, adopté par la CMM;

Il est proposé :

1. D'adopter une résolution pour appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par l'entreprise La Ferme S.E.N.C. afin d'opérer un camp de jour à la ferme sur une superficie de 7,41 ha du lot 2 402 335 du cadastre du Québec appartenant à monsieur Pierre Van Velzen.
2. D'autoriser la directrice de l'urbanisme et le chef du service de la planification urbaine à signer au nom de la Ville de Boucherville, tout document requis pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-65

Adoption du Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN)

CONSIDÉRANT le travail de recherche et de rédaction réalisé par le Service de la planification urbaine de la Direction de l'urbanisme ainsi que de son mandataire dans le cadre de la réalisation d'un Plan de développement d'une communauté nourricière;

CONSIDÉRANT que les analyses et consultations effectuées dans le cadre de ce plan ont mené à l'élaboration d'une vision globale pour soutenir les initiatives permettant le développement d'une communauté nourricière;

CONSIDÉRANT le financement du projet par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3481 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 3 mars 2023;

Il est proposé d'adopter le Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN) de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230320-66

Appui à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus

CONSIDÉRANT que le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour les personnes en attente d'une transplantation au Québec;

CONSIDÉRANT que ce geste de solidarité peut sauver jusqu'à 8 vies grâce à la transplantation;

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus constitue un temps fort pour promouvoir cette importante cause auprès de la population;

Il est proposé que la Ville de Boucherville se joigne à Transplant Québec et appui la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 23 au 29 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

230320-67

Reconduction de mandats au sein du conseil d'administration du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois

Il est proposé de reconduire les mandats au sein du conseil d'administration du Centre multifonctionnel Francine-Gadbois de MM. Robert Viger et Pierre Chagnon pour deux années supplémentaires soit jusqu'au 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

230320-68

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière